

La Balise

Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°101
Hiver
2019

Barbâtre 
Île de Noirmoutier



L OBTENTION DE LA PREMIÈRE FLEUR
DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS **P.4**

« Toutes les fleurs de l'Avenir sont dans les semences d'aujourd'hui »
Proverbe chinois.

Chères Barbâtrines, Chers Barbâtrins, Chers Amis,

Au fil d'un mandat, c'est là notre engagement et notre mission, guidés par l'intérêt général, nous nous employons à tracer des sillons, semer des graines, planter des arbres, peaufiner le tableau de nos paysages, de nos quartiers, répandre des projets à tous vents dont l'éclosion des fleurs, la récolte des fruits ne se réaliseront parfois que plus tard. Nous le savons, beaucoup de projets sont semés dont nous n'avons pas la certitude qu'ils poussent et naissent au cours de notre mandat. Ce qui compte jusqu'au dernier jour, c'est d'avoir envie, d'avancer, d'innover, de surprendre par l'originalité, d'être de son temps, de répondre et satisfaire autant que faire se peut aux attentes et aux besoins de la population.

Pour les semeurs que nous sommes, jardinières et jardiniers éphémères, notre jardin préféré, c'est BARBATRE.

En ce début d'année, nous allons poser à l'entrée de la commune, le panneau de notre 1^{er} fleur décernée par le jury Régional des Villes et Villages fleuris. Une grande fierté d'obtenir ce label, symbole d'un réel engagement en faveur de notre environnement. Une reconnaissance de l'implication et de la détermination du Conseil municipal, du CCAS, de la commission environnement pilotée par Sylvie, le travail accompli au fil des saisons par l'équipe espaces verts. Une récompense pour chacune et chacun de vous qui participez au fleurissement, à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers, au respect dû à la nature.

Mes vœux les plus chers, souhaiter que notre terre reste féconde et partagée entre tous, afin de combler de beauté, de couleurs, de senteurs, de saines récoltes, nos années de vie et celles des générations qui nous succéderont.

Toute l'équipe municipale, majorité et opposition confondues, chacun dans son rôle et à sa place, m'est précieuse, vous est précieuse, par sa proximité, son écoute, son implication à votre service. Une équipe qui s'efforce de faire de son mieux, que je remercie au nom de tous.

2019 va tenter de satisfaire le plus grand nombre. L'exposition des projets communaux que nous avons présentée récemment dans la salle Océane a été appréciée des 160 visiteurs accueillis par les élus. Une dizaine de jours pour vous informer, échanger, recueillir vos observations et vos idées. Une démarche informative et participative qui répond à votre besoin légitime de savoir ce qui se passe, ce qui se prépare pour demain et après-demain. Malgré les difficultés administratives et financières liées aux décisions et transferts de l'Etat, l'effort sera soutenu pour investir à hauteur de plus de 45 % de notre capacité budgétaire globale.

Une année nouvelle semée de belles ambitions. Le quartier de la Frandière débarrassé de ses poteaux et lignes aériennes, mis en valeur dans le respect de l'ambiance et du charme particulier qui le caractérise. Une résidence autonomie qui prendra (en avril-mai

Directeur de publication :

Louis GIBIER

Equipe de rédaction :

Louis GIBIER
Sylvie GUEGUEN
Muriel GIBIER
Manon GESLIN
Christophe LEFEVRE
Enrique GOMEZ
Amandine HEDOUX
Marjorie AUBRY

Crédits photos :

Philippe CAUMONT
Michel POTTIER
CetV CHAMBON
Adrien COMBAUD

Conception & impression :

Graffocéan
16 rue du Boucaud
85330 Noirmoutier-en-l'Île

prochains) le relais de l'EHPAD partant en transhumance sur la commune voisine. « Vieillir à Barbâtre a de l'Avenir ! » avec cette résidence qui, au meilleur prix, offrira le niveau de soins, de services, de sécurité, de qualité et d'humanité, qui a fait sa réputation ces dernières années.

Les scolaires, les jeunes, les associations attendent avec impatience la construction de la halle de sports et de loisirs sur pilotis, à la Gaudinière, là où viennent de pousser pour leur plus grand plaisir, skate-park, city Park, et autres structures de détente.

Après la modernisation de la mairie, le service technique communal souhaite voir sortir de terre ses nouveaux garages-ateliers à l'automne.

La salle des Bourguignottes va se refaire une beauté en centre-ville sur le thème « comment redonner des couleurs aux asperges sauvages ? » ... Un lieu pour développer de belles expositions, et de belles rencontres, toute l'année.

MERCI à tous les volontaires, les bénévoles, les dévoués, les généreux, qui œuvrent avec nous sans compter au service des autres. Je souhaite, à tous les Barbâtrins, à tous ceux qui aiment notre commune, qui participent à son bien-vivre, et plus largement à tous les amoureux de l'Île, une **BONNE et HEUREUSE ANNEE 2019**. Qu'elle vous comble, malgré vents et marées, de joie, de bonheur, de santé et de Paix, dans la tolérance, la fraternité et la solidarité.

Louis GIBIER,
Maire de Barbâtre

DE L'OPPOSITION

MOTS LISTE POUR UN NOUVEAU BARBÂTRE

Ce rare moment d'expression dans la Balise nous permet, même si nous dialoguons régulièrement avec vous, de constater par écrit le véritable état de notre commune. Nous profitons de ce moment pour vous souhaiter une **Bonne et Heureuse année 2019**. De la joie, du bonheur, du travail pour vous et vos proches.

L'année nouvelle qui démarre voit Barbâtre dans son ambiance hivernale et bien triste : décorations de fêtes peu joyeuses, rues toujours en mauvais état, route principale qui a reçu un nouvel enrobé mais est devenue accidentogène par les chicanes mal pensées et n'a pas bénéficié d'enfouissement de réseaux ni de nouveau mobilier urbain qui lui auraient donné belle allure, aires de camping-car souvent moitié vides car mal conçues, ou impraticables... Notre bourg meurt tranquillement : faute de nouveaux commerces attractifs, et si certains sont en vente, les repreneurs ne se bousculent pas, faute aussi de ne pouvoir retenir nos jeunes par l'absence de création de logements pour jeunes ménages. Ecole et Collège vont finir par être en danger ! Mais face à tous ces manques d'investissements et de vitalité pourtant promis, les impôts des Barbâtrins bougent et augmentent !

Le moteur de développement d'une commune, ce sont des Elus combattifs défendant les intérêts de leurs concitoyens, des Elus qui écoutent, travaillent, osent avoir une vision moderne et d'avenir, en toute démocratie et respect des institutions. Un conseil municipal actif, vivant, et non pas réduit à une chambre d'enregistrement de ce qui a été décidé en privé, devrait fonctionner à partir des propositions des commissions ne se réunissant pas seulement quand il y a urgence et vote. Les discours flatteurs, les photos dans la presse, les rancœurs contre l'Etat et les instances départementales qui certes rognent les dotations et rendent difficiles certains projets, ne suffisent pas à expliquer et excuser l'état actuel de notre commune.

Torpeur habituelle d'une année naissante ! Bonne année quand même et surtout **bonne santé à tous**, petits et grands.

Mireille Fromentin. Didier Pellemêle. Conseillers d'opposition.

TEMPS LIBRE - COMMUNICATION

NATURE - CULTURE OBTENTION DE LA PREMIÈRE FLEUR DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La visite du jury régional s'est déroulée le 20 juin 2018. Le lundi 12 novembre, Barbâtre s'est vu décerner sa première fleur par le jury régional des Pays de la Loire.

La ville a largement été soutenue par le CAUE dans sa démarche de labellisation. La première fleur de la commune arrive d'ailleurs un an après l'obtention du troisième prix départemental de «paysage de votre commune», le concours départemental dérivé de villes et villages fleuris, organisé par le CAUE.

Le label villes et villages fleuris n'est pas seulement attribué aux communes joliment fleuries, plusieurs critères sont à respecter, comme les spécificités paysagères, la politique environnementale de la commune, les équipements urbains, la gestion des cimetières, les moyens humains et les outils de gestion mis en place, les projets futurs pour le cadre de vie des habitants, les actions de sensibilisation pour la démarche environnementale à destination des habitants, etc.

Pour la visite, la commune a dû réaliser un dossier prouvant qu'elle répondait à la majorité des critères.

Lors de la cérémonie de remise des prix, le jury régional a commenté la visite de la commune de Barbâtre en indiquant qu'ils avaient été reçus par un très bon comité d'accueil. En effet, le jour de la visite, le Maire : M. Gibier ; l'élue à la commission Nature : Mme Gueguen ; le directeur général des services techniques : M. Jolly ; et l'agent responsable des espaces verts : M. Delaunay, étaient présents.

Le jury a également souligné les points positifs suivants (extrait de la lettre remise à la commune lors de la cérémonie) :

- Equipe visionnaire dans le cadre d'un projet communal d'ambition sociale.
- Communication, animation, sensibilisation, événementiel autour du « jardin » déjà en place.
- Identification et prise en compte des atouts et fragilité du paysage (restauration du petit patrimoine).
- Zéro phyto, notamment sur le cimetière (changement de l'image du cimetière assumée, réflexion enthousiasmante autour d'un nouveau cimetière paysager).
- Aménagement du centre-bourg refait avec intégration du végétal.
- Très beau parc végétalisé, fédérateur au cœur des équipements communaux.
- Sensible aux points de vue et au rapport aux grands paysages (fronts de mer Est et Ouest).
- Bacs à marée aux entrées de plages (nettoyage par les promeneurs).
- Bonne gestion du boisement : préservation de la dune, canalisation des accès piétonniers.
- Attention particulière de la gestion des clôtures des particuliers.

Le jury a également remarqué l'enthousiasme de l'équipe municipale à intégrer la démarche du label Villes et Villages fleuris.

Le jury régional repassera dans 3 ans afin de déterminer si la commune mérite de garder sa fleur ou mieux encore, mérite l'attribution d'une seconde fleur. Pour cela, quelques améliorations seront à prévoir, notamment autour de la gestion des arbres de la commune.



PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

L'opération « Paysage de votre commune 2018 » a été renouvelée cette année encore afin de promouvoir l'engagement de la commune et des particuliers en matière de qualité du cadre de vie et de bonnes pratiques environnementales.

La visite des jardins inscrits à l'opération s'est déroulée dans d'agréables conditions malgré une météo maussade. Les fleurs, potagers, haies fleuries et les commentaires avisés et instructifs des participants au concours ont enchanté le jury.

Un grand merci à toutes et tous !

Je vous invite à déjà vous préparer et soigner vos jardins, vos potagers pour 2019 ; les inscriptions pourront se faire dès avril pour une visite du jury fin mai 2019. N'hésitez pas, il ne s'agit que de rencontres et de convivialité entre jardiniers passionnés !



Sylvie GUEGUEN,
3^e adjointe, élue à la culture



Jardin de Philippe
et Maryvonne
Massé, gagnants
du concours à
Barbâtre

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Comme suite au 3^e prix départemental remis par le CAUE (Conseil Archi Urba Environnement) à la ville de Barbâtre en novembre 2017, nous obtenons en 2018 notre première fleur dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris.

Les services, techniques et administratifs, les élus travaillent dur, chacun pour ce qui les concerne afin de doter la commune d'un dossier solide vis-à-vis du label.

Nous en parlons régulièrement, un environnement agréable à tous est l'affaire de chacun. Le fleurissement des pieds de murs, l'entretien des haies, la propreté des bâtiments, chaque geste en faveur de nos propriétés, locations, terrains montre le respect que les uns et les autres accordons à notre environnement en particulier et l'environnement d'une manière générale.

BILAN SUR LA SAISON CULTURELLE PRINTEMPS/ÉTÉ 2018

Cette année, Barbâtre a fêté les 25 ans du réseau La Déferlante.

Pour cet anniversaire un peu spécial, ce quart de siècle à fêter, Barbâtre a décidé de se positionner comme ville d'accueil d'une résidence artistique. C'est un engagement de la mairie qui vise à soutenir la création artistique, au-delà de la diffusion de spectacle.

Ainsi, du 9 au 13 avril, la Cie l'Arbre à Vaches a posé ses valises dans la commune et a finalisé la création de son spectacle « Goodbye Persil ». La Cie a rencontré des élèves de l'école publique. Un moment riche d'échanges entre les artistes et les élèves qui a débouché sur une prise de son qui a été intégrée au spectacle !

Leur semaine s'est terminée par une sortie de résidence où plus de 100 personnes sont venues assister à la représentation, et parmi eux, beaucoup d'enfants de l'école sont revenus pour revoir le spectacle et en faire profiter à leurs parents. De plus, la Cie a été programmée lors de La Déferlante de Printemps pour une première représentation en extérieur, le 11 mai 2018, au Parc de la Mairie.

Une fréquentation en hausse cet été à Barbâtre : plus de 15 000 spectateurs sur les spectacles de la Déferlante, la Vague à l'art et de la Rue Marmaille de Barbâtre. Pour la Déferlante d'été, sur les 10 villes adhérentes au réseau, la fréquentation des spectacles a été estimée à plus 100 000 personnes sur les 115 représentations en accès libres qui ont été proposées.



Sortie de résidence de la Cie l'Arbre à Vache pour le spectacle « Goodbye Persil », avril 2018

BIBLIOTHÈQUE BARBATRINE



Portes ouvertes de la Bibliothèque lors du marché de Noël 2018. (Dominique GUILLET - trésorière, et Brigitte GUILLE - présidente).

Depuis le mois d'avril 2018, la bibliothèque bénéficie d'un nouveau bureau associatif.

La municipalité remercie Joël GUITTONNEAU pour son investissement au sein de la bibliothèque pendant ces 9 années. Le partenariat avec l'association se poursuit avec le nouveau bureau, composé de Brigitte GUILLE, présidente ; Dominique GUILLET, trésorière et Joan BRUNEAU, secrétaire.

La municipalité a investi cette année dans l'informatisation de la bibliothèque en lien avec la Bibliothèque De Vendée (BDV) et soutient les bénévoles qui ont un gros travail à accomplir pour le tri et l'enregistrement des ouvrages.

Le matériel informatique et le mobilier sont installés ; certains bénévoles ont suivi la formation indispensable à l'utilisation du logiciel nécessaire.

Plus de 5 000 ouvrages ont d'ores et déjà été informatisés. Ceux-ci sont dorénavant classés par genres et par ordre alphabétique. Les adhérents disposent d'une carte pour emprunter leurs livres.

La bibliothèque barbatrine vous invite donc à venir découvrir leur travail lors des jours d'ouverture :

- En période hors saison le mardi et le samedi de 10h à midi.
- Les mois de juillet et août, elle est accessible le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h.

RETOUR SUR : L'EXPOSITION DES PROJETS COMMUNAUX

La municipalité a organisé du samedi 24 novembre au dimanche 2 décembre 2018, Salle Océane, une exposition afin d'informer et d'échanger avec les barbatrins sur les projets de la commune. 160 personnes se sont intéressées à cette présentation détaillée des projets. Elles ont été accueillies par les élus, qui se sont relayés pour les permanences.

Une initiative qui a été très appréciée, à la fois des visiteurs et des élus.

Adresse : 22 Rue de la Cure 85630 Barbâtre
Téléphone : 02.51.39.31.43
Adresse mail : biblio.barbatre@orange.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/biblio.barbatre>



Assemblée Générale de la Bibliothèque Barbatrine, passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau bureau.

CABANES AUX LIVRES

L'association « L'Outil en Main », installée à Barbâtre, poursuit son initiation aux métiers de l'artisanat auprès de jeunes de l'île. La commune a souhaité impliquer l'association dans la réalisation de deux cabanes aux livres, mises à disposition depuis juin Place du Centre et devant la salle des Nourés.

Depuis leur installation, les deux maisonnettes aux couleurs de la commune ne désemplissent pas. A tel point que parfois, il faut faire un tri. Brigitte Guillé, présidente de la Bibliothèque barbâtrine, passe souvent vérifier les deux cabanes pour retirer les livres les plus abîmés, pour parfois, les remplacer par de plus beaux, provenant du fond de la bibliothèque. Les livres retirés ne sont pas jetés, comme ceux trop usés de la bibliothèque, les bénévoles de cette dernière en font don à l'association « Chat alors ! ».

Un grand merci aux maîtres et élèves de l'association, particulièrement à Eva, pour leur investissement dans ce projet. Les cabanes ont un tel succès que la commune projette déjà d'en faire réaliser de nouvelles.

Brigitte GUILLE (présidente de la Bibliothèque Barbâtrine) et Sylvie GUEGUEN (3^e adjointe et élue à la culture), déposant des livres dans la cabane des Nourés.

Eva, élève de l'outil en main, construit la cabane.



VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS CULTURELS À BARBATRE

EXPOSITION MULTI-COLLECTIONNEURS

Du samedi 23 au dimanche 24 février, Salle Océane.

Une nouvelle fois, le Club des collectionneurs de l'île de Noirmoutier vient présenter à Barbâtre un échantillon des objets collectionnés par leurs membres. La manifestation est ouverte au public et gratuite. Une occasion de venir partager vos passions avec d'autres personnes.

EXPOSITION D'HIV'HER

Du samedi 3 au dimanche 4 mars, Salle Océane.

Organisé avec la participation de M. Caumont. Différents thèmes ont été proposés aux photographes : 2019, au féminin, 50 nuances de gris, à l'aube ou au crépuscule, en bouton ou éclore, géométrie variable. Pour participer en tant qu'exposant, il vous suffit de remplir le formulaire sur le site internet de la ville (www.barbatre.fr). Inscriptions jusqu'au 17 février.

LECTURE AUX QUATRE SAISONS

Animé par Nicole Vaillant. Chaque trimestre, les lecteurs qui le souhaitent sont invités à venir proposer et présenter différents romans et ouvrages. Surveillez le site internet de la ville (www.barbatre.fr). La lecture d'hiver a eu lieu **le 26 janvier 2018**. La lecture de printemps devrait avoir lieu courant mars !

DÉFERLANTE DE PRINTEMPS

Du mercredi 29 mai au dimanche 2 juin.

A Barbâtre, comme chaque année depuis la naissance de la Déferlante de Printemps, les spectacles se dérouleront sur deux jours : vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin. A noter également : l'inauguration du festival se déroulera à St Brévin les Pins, ville présidente 2019, le 29 mai.

UN NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION

Depuis juillet dernier, un panneau numérique a été installé place du Centre à Barbâtre. Des informations sur les événements, municipaux ou associatifs, mais aussi des informations plus générales telles que la météo, les horaires des marées et des marchés, y circulent. Une réflexion plus large s'engage pour examiner une ouverture de cette communication aux associations, de façon à ce qu'elles puissent elles-mêmes profiter de cet outil pour mieux se faire connaître.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Christian GABORIT
2^e adjoint et élu à l'Urbanisme

Où en sommes-nous ?

- Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune est devenu caduc le 27/03/2017.
- La Commune est passée en Règlement National d'Urbanisme (RNU).
- Un nouvel arrêté du PLU a été validé par le Conseil Municipal le 6 Juin 2018.
- **Une enquête publique a eu lieu durant les vacances de la Toussaint. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve dans le rapport déposé à la préfecture.**
- **L'approbation du PLU est prévue au printemps 2019.**



ADAPTER SON LOGEMENT FACE AU RISQUE DE SUBMERSION

Sur l'île de Noirmoutier, le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été arrêté et publié en octobre 2015 par le Préfet de la Vendée. Il est constitué d'une carte localisant les zones exposées potentiellement aux inondations et d'un règlement. Toute construction de l'île située en zone inondable doit le respecter.

Je souhaite construire une maison sur l'île, comment faire ?

- Vérifier si mon terrain risque d'être inondé
- Si les risques sont trop forts (zone rouge), l'État m'interdit d'y construire ma maison pour m'éviter une exposition au danger
- Si les risques sont relatifs (zone bleue), l'État m'impose certaines règles pour adapter ma maison. Ses règles dépendent de la hauteur de mon terrain et de l'importance des risques sur mon secteur.

Je vis dans ma maison depuis des années, je peux également être concerné par le PPRL !

- Je dois vérifier si ma maison se situe dans une zone inondable
- Si c'est le cas, l'État peut m'imposer certaines mesures. Cela dépend de la hauteur de mon rez-de-chaussée.

Chaque propriétaire dispose de 5 ans après l'approbation du PPRL pour se mettre en conformité. Sur l'île de Noirmoutier, c'est octobre 2020 dernier délai ! Des subventions sont proposées par l'État grâce au Fonds Barnier pour mettre en place les mesures d'adaptation.

Depuis avril 2018, la Communauté de Communes vous accompagne par le biais de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Vous pouvez notamment disposer d'une aide financière pour l'intervention d'un géomètre afin d'évaluer la vulnérabilité de votre logement, puis d'un accompagnement pour déposer une demande de subvention pour vos travaux auprès de l'État

PERMANENCES (sans rendez-vous) :
les 2^e et 4^e mardis du mois de 10h à 12h30
à la Communauté de Communes

Adapter son logement
face au risque
de submersion



VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE PRÉPARÉE À UNE SUBMERSION MARINE ? POUR LE SAVOIR, BÉNÉFICIEZ D'UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ !

La Communauté de Communes œuvre au quotidien pour assurer le mieux possible la sécurité des personnes et des biens. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux impose aux propriétaires de biens situés en zones cartographiées à risque d'adapter au mieux leurs bâtiments aux risques d'ici 2020. Depuis février 2018, la Communauté de Communes a mandaté Calyxis afin de proposer des diagnostics de qualité aux entreprises de l'île situées en zones inondables.

L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC ? DÉFINIR DES MESURES ADAPTÉES À L'ENTREPRISE AFIN DE :

- Préserver la sécurité des personnes
- Limiter les dommages matériels
- Savoir agir en cas d'alerte
- Favoriser le redémarrage rapide de mon activité et éviter l'inactivité
- Évaluer les éventuels travaux à réaliser et leurs bénéfices

LE DIAGNOSTIC SE DÉROULE EN 4 ÉTAPES

- Contact et prise de rendez-vous avec un expert Calyxis
- Intervention d'un géomètre expert en topographie
- Visite des bâtiments avec l'expert Calyxis (de 2h à 4h)
- Envoi du rapport de diagnostic

CE DIAGNOSTIC EST :

- Personnalisé car il est adapté à mon activité et sa situation
- Confidentiel car une convention est établie avec la Communauté de Communes
- Fiable car il est réalisé par un expert du risque de l'entreprise Calyxis, assisté par un géomètre expert de Quarta
- Recommandé par le PPRL car il permet un accompagnement dans l'adaptation et la mise en conformité de mon bien
- Financé à hauteur de 90 % par la Communauté de Communes, le Département, la Région et l'État. La participation de mon entreprise s'élèvera entre 80 et 150€ TTC selon la superficie totale de mes bâtiments.

* POUR QUI ?

Cette démarche est ouverte à l'ensemble des entreprises situées en zones inondables* sur l'île de Noirmoutier. La priorité est donnée aux entreprises situées en zone rouge*, ainsi qu'aux entreprises recevant du public** situées en zones bleue*.

* Selon le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), arrêté et publié en 2015.

** Entreprises qualifiées d'établissement recevant du public de catégories 1 à 4.

Pour toute information, et pour vous inscrire à la démarche, contactez Calyxis au 05 49 04 66 77.

EN IMAGES SUR L'ANNÉE 2018

RETOUR



Rue Marmaille, printemps 2018. Séance scolaire, « Même pas peur » de J. Aubineau et B. Gahon.



Balade en calèche, Marché de Noël, décembre 2018.



Journée au jardin, mai 2018. Atelier aquarelle, ventes de livres par la bibliothèque.



Noël à l'école de la Rose des Dunes. Distribution de livres et de chocolats par le père Noël.



« Pour la beauté du geste » Cie La voie ferrée. 1^{er} spectacle La déferlante d'été 2018 à Barbâtre.



Foulées du Gois 2018.



Noël à la résidence de la Rocterie. Présence du maire, des adjoints et membres du CCAS.



Cérémonie des nouveaux arrivants. Novembre 2018.



Journée au jardin, mai 2018.
Cercle de lecture.



Concert de Noël « chantons Nau à pleine tête »,
Arbadétorne. Décembre 2018.



Réunion des bénévoles de la commune. Juin 2018.



Inauguration de la Mairie le 27 mars 2018, après un an de travaux.



Repas des aînés 2018. Le Maire et les membres du conseil
municipal sont venus déjeuner avec nos anciens.



Une partie de l'équipe des bénévoles lors de la Journée
des Pieds dans l'eau. 1^{er} juillet 2018.



Les vieux Gréments, chants marins. Juillet 2018.



Équipement sportif du nouveau terrain multisports
M. Philippe Maurice, élu aux sports et loisirs.

TAXE DE SÉJOUR 2019



Marie-Claude PALVADEAU
1^{er} adjointe et responsable
de la commission finances

Période de perception de la Taxe de Séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre.

LA TAXE DE SEJOUR EST FIXEE PAR LA DELIBERATION DU 12 SEPTEMBRE 2018

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôte	0,77 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 %
Terrains de camping et terrains de caravanning 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranches de 24 heures	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanning 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisances	0,22 €

MODALITÉS

PERSONNES ASSUJETTIES AU VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR :

- Les personnes séjournant dans la station qui ne sont pas assujetties au paiement de la taxe d'habitation.

EXONERATIONS :

- Les enfants de moins de 18 ans.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine (soit 1 Euro).
- Les personnes qui sont assujetties dans la commune au paiement de la taxe d'habitation.

RECouvreMENT :

- La taxe est perçue par le propriétaire du logement ou son mandataire qui la reverse ensuite sous leur responsabilité au régisseur de la taxe de séjour.

La commune encaissera donc **un règlement par logeur à chaque période établi à l'ordre de la REGIE DE LA TAXE DE SEJOUR (les chèques des clients sont encaissés par les logeurs).**

- Date limite de versement du règlement :

1 ^{er} trimestre	15 Avril
2 ^{ème} trimestre	15 Juillet
3 ^{ème} trimestre	15 Octobre
4 ^{ème} trimestre	15 Janvier

- A défaut de déclaration, ou à titre de contrôle, un agent commissionné par la Mairie pourra vous rendre visite pour calculer le montant de la taxe de séjour. Le règlement se fera ensuite à la Mairie.

Nous vous demandons de réserver à l'agent le meilleur accueil.

- Toute absence de déclaration ou toute déclaration incomplète fera l'objet de poursuites. **Tout retard de paiement donne lieu à l'application d'un intérêt de 0,75% par mois de retard.**

- Le produit communal de la taxe de séjour est affecté notamment aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

- Le loueur a l'obligation d'afficher les tarifs de la taxe de séjour dans le logement.

Pour toute information complémentaire, contactez la Mairie au 02 51 39 68 58, vous serez redirigé vers notre service comptabilité.

PERSONNEL COMMUNAL : DE NOUVEAUX EMPLOYÉS ET UN DÉPART EN RETRAITE



MARJORIE AUBRY

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Mme Aubry a été recrutée en tant qu'assistante de gestion administrative, financière et comptable du CCAS. A ce titre, elle prépare le budget, assure le traitement des dépenses et recettes courantes et assure la relation avec les usagers, les fournisseurs ou les services utilisateurs.

Vous avez également pu la voir à l'agence postale communale, où elle gère l'accueil des usagers, assure les services postaux, les services financiers, etc.

Marjorie Aubry est aussi chargée d'accueil social, c'est-à-dire qu'elle assure l'accueil du public des services sociaux, elle accompagne leurs premières demandes administratives et elle identifie et oriente les usagers vers les services ou les professionnels concernés.

Mme Aubry a un niveau bac + 2 en comptabilité, gestion et organisation des entreprises.



VINCENT JOLLY

M. Vincent Jolly est employé par la Mairie en tant que directeur des services techniques. C'est donc lui qui dirige, coordonne et anime l'ensemble des agents des services techniques. Il est également chargé de piloter les projets techniques de la collectivité tels que les projets de voirie, aménagements paysagers, etc.



ANNIE BRAULT

Mme Brault faisait partie des services techniques de la commune, elle était agent d'entretien. La Mairie de Barbâtre tient à la remercier pour le travail accompli au sein de la collectivité depuis de nombreuses années et lui souhaite une longue et belle retraite.

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2019

Rappel : Les demandes de subvention ou de renouvellement auprès de la commune et / ou du CCAS doivent être déposées en Mairie avant le 31 mars 2019, accompagnées du compte d'emploi de l'année écoulée et du projet de budget 2019.

JARDINS PARTAGÉS

Le projet de création de jardins partagés a été lancé par le CCAS de Barbâtre, en 2017. Le terrain qui accueille ces jardins a fait l'objet d'un don de la famille Tret au CCAS. Il est situé au Chemin du Grand Fief, et sera mis à la disposition des habitants de la commune de Barbâtre dans un but social.

Par cette action, le CCAS s'implique dans une démarche de développement durable qui concilie l'intérêt économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

C'est l'association, « Les Jardins de Félicité » qui est chargée de la gestion de ces jardins avec pour objectifs :

- L'intérêt économique via la consommation de fruits et légumes sains à un prix abordable.
- La protection de l'environnement en établissant des préconisations environnementales à respecter par les jardiniers ; en imaginant un cheminement naturel entre les jardins et les quartiers environnants ; en valorisant les déchets verts ; et en mettant en place une gestion raisonnée des consommations d'eau.
- L'équité sociale en veillant à la mixité sociale ; au partage des savoirs ; et à une animation du lieu.

Le Conseil d'administration du CCAS, lors de sa réunion du 12 avril dernier, a validé le plan de financement suivant d'un montant total de 22 292,56 € HT, ainsi qu'une demande de subvention auprès du GAL Vendée des Iles.

MONTANT DE L'OPÉRATION

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT HT
Création d'un puits	1 138,00 €
Travaux de terrassements, busage, chemin, talutage, clôture arborée, portail en bois	17 071,05 €
Fourniture du matériel de jardinage	459,34 €
Abris de jardins et tables de pique-nique	3 624,17 €
TOTAL	22 292,56 €

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention GAL Vendée des Iles (80 %)	17 834,04 €
Autofinancement du CCAS (20 %)	4 458,52 €
TOTAL	22 292,56 €

À l'issue de l'appel d'offre qui a été lancé, l'Ets VAIRE de La Barre-de-Monts, a été retenue afin d'assurer les travaux.

30 parcelles ont été attribuées.

La remise des clefs aux jardiniers a été faite le 9 janvier 2019.

**M. le Maire, Louis GIBIER,
et les membres du CCAS devant
les jardins partagés.**



RÉSIDENCE AUTONOMIE « LA ROCTERIE » : VIEILLIR A BARBATRE A DE L'AVENIR

L'actuel EHPAD de la Rocterie va glisser fin Avril 2019 vers La Guérinière, mais lui succédera instantanément la **résidence autonomie de la Rocterie**. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit par l'ADMR de l'île de Noirmoutier, qui déclare que la résidence ne serait pas aux normes, La Rocterie ne fermera pas ses portes, bien au contraire elle proposera au meilleur prix, le niveau, la qualité de soins et de services qui ont forgé sa réputation pendant plus de 30 ans.

La résidence de la Rocterie **accueillera des retraités** valides, seuls ou en couple, dans un logement qu'ils meubleront personnellement, tout en bénéficiant de services communs. La future résidence sera un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) non médicalisé.

La vie en résidence autonomie laisse toute liberté : visites, vacances, pas d'horaires d'entrée ou de sortie (il suffit simplement de prévenir en cas d'absence).

DEUX FORMULES D'HÉBERGEMENT SONT PROPOSÉES :

- Des maisons individuelles de pays de 41m² (disponibles au 1^{er} Mai 2019).
- Un collectif neuf, moderne et sécurisé dans lequel les appartements mesureront 35m² (ouverture à l'automne 2020).

La résidence de la Rocterie se veut être **une structure pas comme les autres**, puisqu'elle se situe au cœur de la vie communale, en centre-bourg.

En termes de **prestations**, les résidents auront le choix de leur médecin, infirmière, kinésithérapeute et pharmacien. Les services d'assistance de soins et d'aide à domicile interviendront dans l'établissement.

Une cuisine familiale proposera des **repas de qualité** préparés sur place.

D'autres **services** seront également proposés tels que :

- Coiffeur,
- Téléphone / internet,
- Téléassistance,
- Blanchisserie,
- Loisirs et animations...

Un minibus est mis à disposition par le CCAS pour les sorties.



Pour tous renseignements, notamment pour les dossiers d'admission, contactez la Mairie le lundi, mardi, jeudi ou vendredi, de 14h à 16h30, au 02 51 39 68 58 ou par mail à l'adresse suivante : ccas@barbatre.fr

LES DIMANCHES BONHEUR

L'idée est partie d'une constatation : le dimanche est reconnu comme la journée de la semaine la plus difficile à vivre quand on est seul.

Le CCAS a donc mis en place « Les dimanches bonheur », des sorties s'adressant aux retraités, vivants seuls, et résidents sur Barbatre à l'année. Il leur est proposé une évasion pour quelques heures les dimanches après-midi à bord d'un mini-bus. Une façon de leur offrir un moment convivial. Ces sorties bénéficient de la participation bénévole d'un chauffeur / accompagnateur que le CCAS remercie chaleureusement.

Le groupe de travail du CCAS réfléchit à d'autres projets en faveur du monde associatif, voire à destination des personnes isolées qui ont des difficultés pour se déplacer et faire leurs courses.

Renseignements et inscriptions à la mairie auprès du CCAS du lundi au vendredi tous les après-midi (téléphone : 02 51 39 68 58)

Attention : les places sont limitées à 6 personnes par sortie et le véhicule n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.



M. le Maire, membres du conseil et agents communaux devant le minibus du CCAS.

LA POSTE PRÈS DE CHEZ VOUS

Pour maintenir un service de proximité vos élus ont fait le choix depuis le 1 mars 2018 de mettre en place une agence postale communale.

Depuis, une employée communale vous accueille, et vous propose différents services.

SERVICES POSTAUX

- Timbres : à thèmes ou Marianne,
- Enveloppes pré-à-poster de différents formats,
- Emballages colis pré-à-poster ou non,
- Emballages Chronopost,
- Dépôt de votre courrier, y compris recommandé avec ou sans accusé de réception nationale ou internationale,
- Retrait des courriers et colis mis en instance par votre facteur,
- Dépôt de procuration courrier,
- Différents pack et contrats pour les changements d'adresses temporaires ou définitifs,
- La possibilité de réexpédition ou de garde du courrier.

SERVICES FINANCIERS

- Dépôt de chèques sur un compte de La Banque Postale,
- Retraits et versements d'argent, en toute confidentialité, dans la limite de 350 € par semaine pour les titulaires d'un Compte Courant Postal ou d'un Compte épargne de La Banque Postale,
- (La guichetière n'a pas la possibilité de vue sur votre compte bancaire, elle ne peut donc pas effectuer des virements ni vous informer de votre solde bancaire),
- Les opérations financières peuvent s'effectuer uniquement par les titulaires des comptes. (Sans pièce d'identité aucune démarche ne sera effectuée),
- Les dépôts de chèques se font directement par envoi avec enveloppe T au centre financier par le biais du courrier.

Une tablette est également à votre disposition, vous permettant de naviguer sur le site web de La Poste et des principaux services publics (CAF, Pôle emploi, LEGIFRANCE, cadastre.gouv, etc.)

AGENCE POSTALE COMMUNALE

15, rue du centre 85630 Barbâtre
Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30

LEVÉES DU COURRIER

Du lundi au vendredi 16h
Le samedi 11h

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Elles auront lieu le dimanche 26 mai dans les trois bureaux de vote habituels de la commune.

RUE DE LA FRANDIÈRE

Ce quartier emblématique de la commune méritait une attention toute particulière pour une remise en valeur. Ainsi, la rue de la Frandière, de plus d'un kilomètre de long, est actuellement en travaux.

Suite aux réunions en Mairie, l'avant-projet a été réalisé par la société publique locale en lien avec les élus et le CAUE 85.

Une réunion publique a été organisée le jeudi 8 novembre 2018 pour informer et discuter avec les riverains concernés, afin d'échanger sur ce projet, avant le début des aménagements.

TRAVAUX PRÉVUS

- Traitement paysager : îlots plantés dans les surlargeurs côté ouest,
- Enfouissement des réseaux,
- Mise en place d'un nouvel éclairage,
- Reprise de la chaussée,
- Plan de circulation, limitation de vitesse,
- Marquage des carrefours,
- Bande piétonne aménagée tout le long de la rive nord de la rue,
- Réservations de terre, aux largeurs variables, pour rythmer les séquences.

CALENDRIER

- **Novembre 2018** : dossier de consultation des entreprises pour la voirie.
- **Début décembre** : étude du SYDEV (Syndicat d'électrification Vendée).
- **Jusqu'au 15 décembre** : travaux eaux pluviales.
- **De novembre à février** : travaux VENDÉE-EAU pour l'adduction de l'eau potable.
- **Janvier à avril 2019** : travaux de voirie, éclairage et plantations.



SALLE DES BOURGUIGNOTTES

Au cœur du centre-ville récemment rénové, dans un ensemble de propriétés communales, se situe le bâtiment de l'ancienne mairie, dénommée désormais salle des Bourguignottes. Dans le prolongement de l'aménagement réalisé, cette bâtisse très emblématique se doit d'être réhabilitée et mise en valeur.

CET ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF ACCUEILLE

- Des expositions de juin à septembre et ponctuellement dans l'année,
- Des conférences et manifestations diverses,
- Des associations pour des activités artistiques (dessin, peinture, couture, mosaïque...)

LES TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX DE CETTE RÉNOVATION

- Traiter la mise en accessibilité de l'ensemble des salles pour garantir à tous l'accès à l'offre culturelle dans tous les espaces. Cela est rendu possible par la création d'une rampe à l'arrière du bâtiment côté cour au cœur de l'espace des Oyats.
- Le ravalement des façades du bâtiment dans la continuité de l'aménagement du centre-ville. Après la réalisation de ce chantier majeur d'embellissement du centre de la commune, la dégradation de cette bâtisse est notoire. Il est indispensable de lui redonner une place principale en cœur de bourg.
- Une rénovation des salles intérieures pour mieux accueillir les visiteurs et associations. La redistribution des pièces permettra d'offrir une plus grande capacité d'exposition par les artistes.

Le coût prévisionnel pour ce projet est de 272 100 € HT. Un fond de concours de 25 000 € a été obtenu de la part de la Communauté de Communes. Sur ce dossier de rénovation intérieure et extérieure de la salle culturelle des bourguignottes, la commune travaille avec l'architecte Stéphane CHABROL de Challans, associés au cabinet Denis ROUSSEAU et à l'entreprise PICARD-JORE. Les travaux ont débuté en ce début du mois de janvier 2019. L'échéancier prévisionnel de réalisation prévoit une fin des travaux courant mai 2019.

LES PETITS CAGNOTS

Les ateliers du mercredi matin se déroulent comme suit : 9h-10h25 et 10h40-12h pour les enfants à partir de la Grande Section.

2 thèmes pour la période du 7 janvier au 8 février 2019 : « à la découverte des dinosaures » et « création de jeux en bois collectifs ».

Tarifs :

Accueil de Loisirs

	Journée 8 h	½ journée 3 h	Péri-centre à l'heure
CAF ou MSA QF supérieur à 1100	15.36 €	5.76 €	1.92 €
CAF ou MSA QF entre 901 et 1100	13.76 €	5.16 €	1.72 €
CAF ou MSA QF entre 701 et 900	11.52 €	4.32 €	1.44 €
CAF ou MSA QF entre 501 et 700	9.44 €	3.54 €	1.18 €
CAF ou MSA QF entre 0 et 500	7.20 €	2.70 €	0.90 €

Ateliers du mercredi matin 9h-12h

	Pour la période, les 7 semaines	A titre indicatif le tarif pour 1 mercredi matin
CAF ou MSA QF supérieur à 1100	20.16 €	2.88 €
CAF ou MSA QF entre 901 et 1100	18.06 €	2.58 €
CAF ou MSA QF entre 701 et 900	15.12 €	2.16 €
CAF ou MSA QF entre 501 et 700	12.39 €	1.77 €
CAF ou MSA QF entre 0 et 500	9.46 €	1.35 €

Par exemple, votre Quotient Familial est compris entre 901 et 1100, le mercredi matin si votre enfant participe aux ateliers le coût estimé de la matinée est de 2.58 € alors que le coût pour la matinée au centre de loisirs est de 5.16 €.

LES ATELIERS QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS DEPUIS SEPTEMBRE 2018



Atelier théâtre : créer des marionnettes pour raconter une histoire





Fabrication d'une cabane à insectes



Reporters en herbe : visite de la caserne des pompiers de Barbâtre



Sculptures sur béton cellulaire





RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE SUR WWW.BARBATRE.FR